



Question écrite posée par Monsieur Billiet : Mobilité - Convention de mise à disposition d'une subvention de la Région de Bruxelles - Capitale de 35.000€ pour l'organisation d'actions de sensibilisation liées à la mobilité (Living Brussels, Village de la Mobilité, Cargobike for Brussels, promotion du vélo).

Madame la Présidente,
Madame la Secrétaire communale,
Monsieur le Bourgmestre,

Je souhaite revenir sur le Conseil communal de hier.

Le point 13 implique l'attribution d'un subside de 35.000 euros pour l'organisation d'actions de sensibilisation relatives à la mobilité. Le projet de règlement énumère ces actions, sans donner le moindre détail quant à leur réel contenu.

La convention (jointe en annexe) précise que le budget total n'est pas de 35.000 mais de 63.650 euros. Les 2/3 (!) de ce total, soit 41.750 euros, sont consacrés aux "frais de sous-traitance, tiers, honoraires". Sur ce montant, 4.300 euros supplémentaires sont affectés aux "frais de promotion et de publication" et encore 800 euros aux frais de "nourriture + personnel". Cette même convention précise une action de sensibilisation ("*Living Saint Denis*") qui n'est PAS mentionnée dans le projet de règlement.

Je pose la question légitime de savoir pourquoi les 2/3 de l'enveloppe financière sont consacrés à des "tiers", c.-à-d. à des "consultants" au lieu de choses tangibles? Pourquoi ne précise-t-on pas plus les actions montées avec l'argent du contribuable? Pourquoi seulement 16.800 euros sur un total de 63.650 euros de deniers publics sont consacrés au matériel et le reste est-il payé à des "tiers"? Enfin, pourquoi (cfr. point 14) seuls 25.000 euros sont-ils consacrés à la construction effective de parkings à vélos (qui, à mon humble avis, sont beaucoup plus utiles que de dépenser deux fois ce montant en "*frais de sous-traitance - honoraires - tiers*", ce qui semble opaque à première vue)? À cette époque "d'après Samusocial", à cette époque de demande de transparence sur l'affectation de l'argent public (= l'argent de nous tous) et de paralysie institutionnelle au niveau fédéral, ce sont - à mon humble avis - des questions plus que justifiées.

Je constate que, dans la situation actuelle dans laquelle se trouve notre pays (hélas) - sans entrer dans le débat communautaire - j'ai du mal à imaginer qu'une telle proposition puisse facilement trouver des échos dans le nord du pays. (Je ne mentionne pas que c'est grâce aux 16 milliards d'euros que le nord du pays injecte chaque année dans notre ville, que de tels projets puissent voir le jour ... En tant que Belge convaincu, je voudrais que ce pays continue à fonctionner, c.-à-d. en limitant autant que possible la dette nationale, qui a totalement déraillé.)

Monsieur Stokkink m'attaque sur cette question, avec des accusations inacceptables "*que je n'ai qu'à retourner en Flandre*" c.q. "*pourquoi je ne joins pas la N-VA ou le Vlaams Belang*". Ce sont des accusations scandaleuses, qui mettent en péril la coexistence. Le simple fait d'être néerlandophone **ne peut pas constituer un motif** d'attaque et encore moins d'exclusion.

De plus, je regrette profondément que la Présidente ne soit pas intervenue pour dénoncer le déraillement de ce Conseiller municipal, alors que tous les partis de l'opposition (CDH, Défi et PTB) étaient carrément choqués par cette attaque *ad hominem*. Je regrette également que Monsieur Stokkink n'ait pas exprimé les moindres excuses, alors qu'à mon avis le huis clos aurait été un moment adéquat.

Conformément à la motion contre toute forme de discrimination adoptée par **tous les partis** de Forest, stipulant d'ailleurs que les membres du Conseil communal jouent un rôle exemplaire, j'attends du Collège qu'il condamne cet incident formellement *a posteriori*.

Sans vouloir exacerber davantage cet incident regrettable (ni le répercuter dans les médias), j'insiste aussi que ces propos inacceptables soient repris dans le procès-verbal du Conseil communal.

Enfin, j'attends également une réponse détaillée sur l'affectation des fonds publics en faveur des campagnes de sensibilisation mentionnées ci-dessus (= Quelles sont les instances qui sont sorties avec succès de l'appel d'offres ? S'agit-il d'organismes privés ou d'asbl ? S'agit-il des mêmes "consultants" qui mettent en œuvre ces projets de mobilité dans plusieurs communes bruxelloises ?)

Je vous remercie de votre attention et de vos réponses adéquates.

Cordialement,

Alexander

Réponse de Monsieur Mugabo Mukunzi:

Monsieur le Conseiller,

Je fais suite aux différentes questions complémentaires demandées à la suite du Conseil Communal du 12 novembre dernier.

Vous trouverez, en annexe, le décompte final des dépenses des différents projets. Ce fichier compte les sociétés et associations avec lesquelles nous avons travaillé ainsi que le montant payé à chacune.

Pour chaque dépense, il y a eu un marché public avec une mise en concurrence de différents acteurs (à l'exception de l'appel à projet citoyen du village de la mobilité, mais qui lui a fait l'objet d'un appel à candidatures).

On est bien en-dessous des estimations prévues dans le dossier envoyé à la Région.

Pour rappel: la convention passée en conseil communal comporte une estimation des frais et non les dépenses effectives.

Voici les réponses aux différentes questions:

pourquoi plus des deux tiers de l'enveloppe financière vont-ils à des "tiers", c'est-à-dire à des "consultants", plutôt qu'à des questions concrètes ?

Le mot "tiers" regroupe plusieurs fonctions, ce ne sont pas que des consultants.

Par exemples:

- dans le cadre du Vollenbike, ce sont les organisateurs de l'événement qui sont repris dans cette catégorie.

- dans le cadre du Living imprimerie et du Village de la Mobilité, les montants dépensés ont été à des ASBLs ou habitants pour organiser des activités de réappropriation de l'espace public.

Pourquoi les mesures auxquelles l'argent des contribuables est affecté ne sont-elles pas précisées ?

On peut revoir la délibération de la convention 2020 afin de la rendre plus explicite.

Pourquoi seulement 16 800 euros sur un total de 63 650 euros d'argent public vont-ils dans le matériel et le reste est-il versé à des "tiers" ?

Cfr. réponse à la 1ère question.

Enfin, pourquoi (cf. point 14) seuls 25 000 euros sont-ils consacrés à la construction effective de parkings à vélos (qui, à mon humble avis, sont beaucoup plus utiles que de dépenser deux fois ce montant en "frais de sous-traitance - honoraires - tiers", ce qui semble opaque à première vue) ?

Au total c'est 40 000€ qui vont dans le stationnement vélo, dont 25 000 € sont subsidiés.

Quelles sont les parties qui sont sorties avec succès de l'appel d'offres public (campagne de sensibilisation) ?

A savoir: L'argent n'est pas attribué à des campagnes de promotion ou sensibilisation mais à la création d'une affiche d'un événement et à l'impression de cette affiche et des cartes postales. Ces cartes postales sont distribuées par nos soins dans les écoles (public principal pour le Vollenbike et les activités du village de la mobilité).

Cfr. tableau excel pour les sociétés désignées.

S'agit-il d'organismes privés ou d'organisations à but non lucratif ?

Cfr. tableau excel.

S'agit-il des mêmes "consultants" qui mettent en œuvre ces projets de mobilité dans plusieurs communes de Bruxelles ?)

Nous sommes tenus à la loi sur les marchés publics. Les différents prestataires qui ont été désignés l'ont été suite à un appel d'offre.

Nos deux plus gros prestataires pour 2019 sont Pro Velo et Urbike.

Dans le cas du Vollenbike, Pro Velo a également remporté le marché à Saint-Gilles, mais pas à Jette (c'est Cyclo qui a organisé cet événement à Jette).

Dans le cadre du projet "l'administration à vélo cargo", Urbike a remporté le marché. A ma connaissance, nous sommes la seule commune à avoir demandé un subside pour un tel projet en 2019.

Je reste à votre disposition pour tout complément d'information.